

COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 JANVIER 2026

Convocation le : 16 janvier 2026

Affichage le : 27 janvier 2026

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU - Jacqueline PIRON - Monique SANGOY - Anthony BLANC – Thierry VERGNAUD – Vanessa DAUJEAN - Didier GAULT – Gaël LAPALUS -

Excusée : Nathalie BUSSERET -

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2025 dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 15 décembre 2025 est adopté, à l'unanimité.

Madame SANGOY Monique est nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence en hommage à Monsieur BUSSERET Richard, décédé le dimanche 25 janvier 2026 à l'âge de 54 ans, et en soutien à Madame Nathalie BUSSERET, son épouse et à l'ensemble de la famille.

1) – Dossier Aménagement du Stade – Dossiers demande de subvention pour création local associatif :

Monsieur le Maire rappelle l'estimation de Madame RATTEZ, architecte concernant les travaux de construction d'un local associatif d'un montant global de **110 200 € HT soit 132 240 € TTC** dont la réalisation est programmée sur le budget 2026.

Estimation à laquelle il faut rajouter :

Le coût des honoraires de l'architecte : **11 400 € HT soit 13 680.00 € TTC**

Le montant global de l'opération est fixé à 121 600 € HT soit 145 920 € TTC.

✓ **D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite l'inscription de ces travaux dans le cadre du programme de subvention D.E.T.R. 2026 pour une subvention possible 40 %, soit 48 640 €.

✓ **Fonds de Concours de la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire précise qu'il est possible pour la commune de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois pour cet achat. Le montant du fonds de concours pourrait être de 25 000 € (50 % d'une dépense de 50 000 € HT). La commune de St Gengoux fait partie des communes prioritaires pour en bénéficier car le dernier fonds de concours perçu remonte à l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois.

2) – Achat d'un panneau lumineux d'information – Dossier Appel à Projet « Numérique » du Département -

Madame Vanessa DAUJEAN et Monsieur le Maire ont participé à la réunion le mardi 13 janvier dernier à TOURNUS, rencontre intercommunale, organisée par le Département de Saône et Loire afin de présenter les dispositifs de la politique numérique du Département et notamment l'Appel à Projets NUMERIQUE71.

Le Plan Numérique71 est un nouveau dispositif d'aide à la transition numérique des collectivités proposé par le Département de Saône-et-Loire. Il encourage leurs projets d'évolution numérique et accompagne la transition digitale des territoires par un soutien financier aux projets et/ou équipements des communes et leurs groupements. Une quarantaine de projets ont été financés en 2025 : acquisition de matériel pour les classes informatiques mobiles, acquisition de panneaux d'information, de bornes, de solutions logicielles, de solutions de cybersécurité, mise en place de tiers-lieux numériques, déploiement de télé-services, développement de la télémaintenance, recours à des solutions mobilisant l'intelligence artificielle pour améliorer l'efficacité de l'action publique...

Madame Vanessa DAUJEAN fait part de la subvention possible pour l'achat d'un panneau d'information lumineux, à savoir 50 % de la dépense comprise entre 2 000 € et 30 000 € (équipement + installation), soit 15 000 € de subvention maximale. Afin de pouvoir en bénéficier, il faut que le dossier de demande de subvention soit déposé dès le 13 février prochain.

En raison de la subvention possible, un nouveau devis a été demandé à l'entreprise ORIGINAL TECH pour un panneau d'information lumineux à double-face.

Madame DAUJEAN Vanessa présente ce nouveau devis dont le montant s'élève à 15 740 € HT et rappelle le devis proposé à la dernière réunion pour un simple-face d'un montant de 10 745 € HT.

L'installation de ce panneau est prévue en bordure de la place de la mairie côté Sud entre les deux massifs avant le Monument aux Morts.

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, présente les devis réalisés pour les travaux de raccordement électriques et internet :

- Entreprise Bourgogne Sud TP – réalisation de tranchée – pour un montant de 5 279.50 € HT soit 6 335.40 € TTC
- Entreprise TCEG TORRES Christophe – création des alimentations, percement de murs et raccordements électriques – pour un montant de 1 411.85 € HT soit 1 694.22 € TTC.

Le Coût global pour l'installation d'un panneau lumineux double-face est établi à :

- Panneau lumineux double-face : 15 740 € HT soit 18 888 € TTC
 - Travaux de tranchée : 5 279.50 € HT soit 6 335.40 € TTC
 - Travaux alimentation et raccordements électriques : 1 411.85 € HT soit 1 694.22 € TTC
- Ensemble : 22 431.35 € HT soit 26 917.62 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir le devis pour l'installation d'un panneau lumineux double-face, d'inscrire cette dépense sur le prochain budget et sollicite l'inscription de ces travaux dans le cadre de l'Appel à Projet Départemental NUMERIQUE71.

3) – Travaux en-cours –

❖ Bâtiments

Ecole : Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la fuite constatée sur la toiture de l'école lors des derniers épisodes de neige et de pluie. Monsieur Didier GAULT rappelle les travaux déjà réalisés pour solutionner ce problème récurrent. Un devis sera demandé à Monsieur MARTINS José pour revoir le trop plein du chéneau en question avec un retour dans la cour de l'école.

C.P.I. des Pompiers : Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal du gel des éléments sanitaires dans le local extérieur du CPI.

Monsieur GUYON Jean-Christophe est intervenu pour les réparations et changements d'éléments, un radiateur a été mis en place pour maintenir le local en hors gel durant l'hiver.

Contrôle annuel des installations électriques : Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal du rapport annuel de l'APAVE concernant les installations électriques des bâtiments. Plusieurs petits travaux électriques (changement des blocs de secours, etc...) à l'école et à la bibliothèque, mais plus conséquent pour le Foyer Rural avec travaux sur un coffret électrique.

Immeuble Guillemaud : L'entreprise DB Entreprise doit intervenir pour le remplacement d'un circulateur concernant le chauffage collectif.

Concernant l'installation d'un chalet bois pour permettre aux locataires de l'immeuble l'utilisation d'un local pour leurs vélos, l'étude est en cours, une déclaration préalable de travaux va être déposée.

Chaudière Bois : Le système de fermeture par vérins à cartouche de gaz de la trappe du silo ne fonctionne plus, un nouveau système est à l'étude pour le remplacer, des devis seront demandés.

Foyer Rural : Il a été constaté des problèmes à l'allumage du four à gaz du piano de la cuisine de la grande salle. Un nouvel équipement sera à envisager.

❖ Voirie

Réseau d'eaux pluviales Route des Patreux : Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire et Monsieur Didier GAULT ont participé à la réunion de présentation de l'organisation de la Direction des routes et infrastructures et des chantiers routiers 2026 dans le Mâconnais qui a eu lieu le jeudi 22 janvier à 14h30 à Saint-Amour-Bellevue. Ils ont pu obtenir la confirmation que les travaux de réfection du mur de soutènement et de l'accotement seront réalisés par le Département dès lors que la commune aura effectué les travaux de canalisation des eaux pluviales.

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, présente le devis réalisé par l'entreprise ETS 71260 VIRE pour la création d'un réseau eaux pluviales route des Patreux d'un montant de 20 306 € HT soit 24 367.20 € TTC.

En raison du montant des travaux, ceux-ci ne seront pas programmés pour cette année. Le Conseil Municipal verra en 2027 ce qu'il en est.

Monsieur BARRAUD Robert, 3^{ème} Adjoint au Maire, fait part de la demande de la Société SOVEN pour la fermeture de la route de la Tour des Bois le mercredi 04 février prochain en raison des travaux de broyage de végétaux qu'elle va réaliser. Un arrêté du Maire sera pris pour la fermeture de cette voie.

Madame ROUSSET Sylvia, 2^{ème} Adjointe au Maire, fait part de la dégradation de la voirie qui a été refaite dernièrement route de Pillon et route du Tacot. Monsieur BARRAUD Robert, 3^{ème} Adjoint au Maire, a repris contact avec l'entreprise qui est intervenue et un rendez-vous a été fixé sur place.

Monsieur BARRAUD Robert, 3^{ème} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la commande qui a été faite concernant le sel de déneigement, la livraison a été reportée par le fournisseur, celle-ci devrait avoir lieu prochainement.

Monsieur Gaël LAPALUS fait part de l'état des routes à la Verzée suite aux travaux d'Electricité pour l'installation d'un nouveau transformateur. L'entreprise chargée des travaux a été contactée, celle-ci doit revenir prochainement pour remettre en état les tranchées qui ont été faite et refaire l'enrobé sur les traversées de route.

4) – SYDESL – Devis travaux d'enfouissement à Bassy -

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'enfouissement du Réseau « BTS P. BASSY ET P. CHEMIN DE PILLON ENV » (Dossier n° 416041 - environnement) transmis par le SYDESL et indiquant le coût total des travaux d'un montant de 160 398.66 € TTC.

Le plan de financement estimatif mentionné dans le courrier précise le coût de la contribution restant à la charge de la commune, à savoir, 23 415.70 € (dont 5 500.99 € pour les travaux éclairage public et 17 914.70 € pour les travaux télécom)

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) ;
- Donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 23 415.70 €.
- Dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 204 sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

5) – Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois – Projet de révision du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) -

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Communauté de Communes souhaitant faire évoluer son PLUI et procéder aux ajustements nécessaires en lien avec les différentes demandes reçues.

Pour ce faire un recensement doit être réalisé de l'ensemble des demandes à étudier par le biais de la plateforme m't data.

Chaque commune devra prendre connaissance et examiner les demandes et justifier les demandes de modification par une délibération à soumettre au plus tard sur mars 2026.

6) – Courrier de la SARL PARIS et Associés, Notaires – Vente d'une parcelle de bois en Praty -

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la SARL PARIS et Associés, Notaires à MACON, concernant la vente d'une parcelle de bois située « En Praty » d'une contenance de 48 a 10 ca, pour un prix de 982 € et pour laquelle la commune peut exercer son droit de préférence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas acquérir cette parcelle.

7) – Avenant à la Convention de déploiement du S.I.G. (Système d'Information Géographique) de l'A.T.D. 71 (Agence Technique Départementale) -

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de l'A.T.D. 71 concernant le S.I.G. mis à disposition de la commune et rappelle la délibération prise le 27 octobre 2025 pour son utilisation.

Le SYDESL et l'A.T.D. 71 ont récemment conclu un partenariat permettant l'échange de données exploitées via leurs outils respectifs. Dans ce cadre, l'utilisation d'X'MAP permettrait de bénéficier de la couche numérique relative aux données d'éclairage public de la commune. Réciproquement, l'outil du SYDESL intégrerait les données que la commune exploite par l'Agence Technique.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant correspondant à la convention signée initialement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition du système d'information géographique, autorisant l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire à partager les données dont la commune est propriétaire dans le cadre des partenariats conclus avec des acteurs publics ou privés de l'ingénierie territoriale ;
- D'autoriser le maire à signer ledit avenant ;

8) Questions diverses -

✓ **Nettoyage des locaux Ecole - Mairie**

Monsieur le Maire et Madame JOUSSEAU Laurence informe le Conseil Municipal des derniers échanges avec le Responsable de la société PARTENAIRES NETTOYAGE concernant les interventions de leur personnel dans le bâtiment Ecole-Mairie.

✓ **Photocopieur de l'école**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de la Société VOTRE BUREAU concernant le contrat de maintenance du photocopieur de l'école qui se terminera le 1^{er} mars prochain et présente les deux solutions proposées pour la suite :

SOLUTION 1

A partir du 1^{er} mars 2026 les pièces détachées et les tambours noir et couleur ne sont plus incluses dans le contrat et seront soumises à facturation après validation d'un devis, cependant le déplacement, la main d'œuvre, les encres noir et couleur sont toujours intégrés dans le coût copie.

SOLUTION 2

Afin de poursuivre le contrat de maintenance dans les mêmes conditions qu'actuellement sur le photocopieur de l'école, en plus du coût copie actuel, une vétusté de 75 € HT par trimestre afin de réinclure les pièces détachées dans le contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir la solution n°1 sachant que ce contrat sera valable 1 an supplémentaire.

✓ **INSEE**

Monsieur le Maire présente les courriers reçus de l'INSEE concernant deux enquêtes statistiques obligatoires :

- Enquête statistique sur les Ressources et Conditions de Vie des Ménages, qui aura lieu entre février et avril 2026
- Enquête statistique sur l'Emploi, le Chômage et l'Inactivité, qui aura lieu tout au long de l'année.

Ces enquêtes, à caractère obligatoire, sont reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil National de l'Information Statistique (Cnis).

Elles sont réalisées auprès d'un échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Un enquêteur de l'INSEE se rendra au domicile des personnes sélectionnées (ou par téléphone), muni d'une carte officielle. Les personnes concernées seront prévenues individuellement par courrier et informées du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

✓ **Demandes de subventions**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des diverses demandes de subvention reçues pour l'année 2026 :

- France ADOT 71 (don d'organes)
- D.D.E.N. (Délégués Départementaux de l'Education Nationale)
- A.N.E.V. (Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin)
- Chorale CANT'AZE, l'association ne sollicite pas de subvention cette année, la cotisation des adhérents permettant de faire face aux frais courants.

Ces demandes seront traitées lors de la prochaine préparation du Budget Primitif 2026.

✓ **Invitations**

Monsieur le Maire présente les courriers d'invitations reçus :

- Inauguration de la Chaufferie-Bois de la commune de VARENNES LES MACON le samedi 07 février 2026 à 11 h 00.

- Assemblée Générale du Syndicat Défense Promotion « Appellation Lugny », qui aura lieu le jeudi 22 janvier 2026 à 17 h 30 à CRUZILLE.

✓ **Personnel Communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de 5 candidatures à ce jour pour le poste d'employé communal disponible.

Séance levée à 21 h 00.